

PRÉSIDENTIELLES 2017

PROPOSITIONS DES CANDIDATS SUR : LAÏCITÉ

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE L'ACTION PUBLIQUE

PROPOSITIONS

	MELENCHON	LE PEN	F!LLON	MACRON	HAMON
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE L'ACTION PUBLIQUE	<p>Livret « La Laïcité »</p> <p>Extraits : « La laïcité est un pilier de la République une et indivisible. Elle est aussi un principe vivant et porteur de droits inaliénables, garantis à tout membre de la société, français ou étranger. Ces droits sont la liberté de conscience et de culte. L'égalité des citoyen-ne-s en tout domaine sans discrimination aucune. Et enfin la séparation du politique et du religieux, l'un dans la sphère publique, l'autre dans la sphère privée, sans emprise de l'un sur l'autre ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre l'identité nationale, les valeurs et les traditions de la civilisation française. - Renforcer l'unité de la nation par la promotion du roman national et le refus des repentances d'Etat qui divisent. - Promouvoir l'assimilation républicaine, principe plus exigeant que celui d'intégration. 	<p>Je suis un ardent défenseur du principe de laïcité. C'est l'un des fondements de la cohésion nationale, qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire et garantit le respect par l'Etat des convictions intimes de chacun. J'entends conforter le cadre juridique qui a permis jusqu'ici aux croyants de coexister, ainsi qu'avec les agnostiques ou les athées, dans le respect les uns des autres et des principes républicains. Je ferai en sorte que l'islam s'approprie pleinement ce cadre en l'aidant à se structurer.</p> <p>Les religions ont toute leur place en France, à la condition qu'elles acceptent le cadre commun tracé par nos principes fondamentaux et nos règles de vie communes. Cette laïcité est un principe fort car fondateur et en même temps fragile car reposant sur un équilibre. Elle est aujourd'hui malmenée. Je serai intransigeant envers tout repli communautariste qui entendrait placer ses conceptions propres au-dessus des lois de la République.</p>	<p>« La laïcité est au cœur du pacte national français. C'est un principe de liberté qui permet, dans l'espace public et la fraternité républicaine, de vivre ensemble dans le respect des uns et des autres... »</p> <p>DIAGNOSTIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Français sont attachés à la laïcité. Elle protège leur liberté. - Les discours sur la laïcité sont conflictuels. Les pratiques sont plus sereines. - Les musulmans souhaitent être plus intégrés à la société française et mieux représentés. - Les Français ne sont pas islamophobes, mais l'islam radical fait peur. 	<p>Pour une République bienveillante et humaniste. (Programme)</p> <p>« La laïcité est un principe, pas une conviction » (Déclaration publique)</p>
PROPOSITIONS	<p>Nous réaffirmons le bien-fondé et l'actualité de la loi de 1905 sur la laïcité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les modifications ultérieures de la loi de 1905 affectant ces principes seront abrogées. - Nous étendons le bénéfice de l'application de la loi de 1905 à tout le territoire de la République, en abrogeant le concordat d'Alsace-Moselle et le statut scolaire particulier et les divers statuts spécifiques en vigueur dans les Outremer. <p>Les acquis sociaux supplémentaires inclus dans le Concordat (droit local) seront dans les faits généralisés par l'application des autres mesures sociales du programme l'Avenir en commun.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous interdirons la présence aux cérémonies religieuses de ministres, préfets et maires dans l'exercice de leurs fonctions. - La Présidence de la République refusera définitivement le titre de « chanoine de Latran ». - Nous refuserons de rencontrer au sommet de l'Etat ceux qui obligent nos ministres femmes à porter des accoutrements contraires à la dignité républicaine ou qui enferment des personnes pour leurs écrits humanistes et laïques. <p>Pas de financement public des institutions religieuses</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'abrogation de la Loi Debré permettrait de faire cesser ce privilège. Tout en respectant la « liberté de l'enseignement » inscrite au code de l'Éducation (L.151.1) qui n'implique pas un financement public. - Nous refuserons les financements publics pour la construction des édifices religieux, des activités culturelles et des établissements confessionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les droits des femmes : lutter contre l'islamisme qui fait reculer les libertés fondamentales ; mettre en place un plan national pour l'égalité salariale femme/homme et lutter contre la précarité professionnelle et sociale. - Garantir la liberté de scolariser ses enfants selon ses choix, tout en contrôlant plus strictement la compatibilité avec les valeurs de la République des enseignements dispensés dans les établissements privés hors-contrat. - Fermer toutes les mosquées extrémistes recensées par le ministère de l'Intérieur et interdire le financement étranger des lieux de culte et de leur personnel. Interdire tout financement public (Etat, collectivités territoriales...) des lieux de culte et des activités culturelles. - Rétablir l'indignité nationale pour les individus coupables de crimes et délits liés au terrorisme islamiste. - Face aux pressions d'autorités supranationales, maintenir l'interdiction de la GPA et réserver la PMA comme réponse médicale aux problèmes de stérilité. Créer une union civile (PACS amélioré) qui viendra remplacer les dispositions de la loi Taubira, sans effet rétroactif. - Eriger la citoyenneté française en privilège pour tous les Français par l'inscription dans la Constitution de la priorité nationale. - Promouvoir la laïcité et lutter contre le communautarisme. Inscrive dans la Constitution le principe « La République ne reconnaît aucune communauté ». Rétablir la laïcité partout, l'étendre à l'ensemble de l'espace public et l'inscrire dans le Code du travail. - Rétablir l'égalité réelle et la méritocratie en refusant le principe de « discrimination positive ». - Défendre l'unité et l'intégrité du territoire français en réaffirmant le lien indissoluble entre la métropole et l'Outre-mer. - Faire de l'école un « asile inviolable où les querelles des hommes n'entrent pas » (Jean Zay), donc en y imposant non seulement la laïcité, mais également la neutralité et la sécurité. - Renforcer les actions contre la violence dans le sport amateur et imposer le respect strict de la laïcité et de la neutralité dans tous les clubs sportifs. 	<p>Conforter notre conception de la laïcité qui a permis d'établir une coexistence harmonieuse des cultes dans le respect des valeurs de la République</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre obligatoire pour toute religion la constitution d'association culturelle (ou son équivalent l'association diocésaine) pour la gestion des lieux de culte. - Créer un statut de Fondation à objet religieux pour que les dons et legs de personnes privées puissent être recueillis en toute transparence et contribuer à un meilleur financement du culte. Conformément aux principes de la loi de 1905, l'implantation des aumôniers dans les hôpitaux, les prisons et les écoles sera consolidée. - Veiller à la diffusion et à la bonne compréhension des règles découlant du principe de laïcité et du refus du communautarisme. Ces principes devront être diffusés et expliqués à l'école, dans les modules de contrat d'intégration républicaine et dans les formations de fonctionnaire. Les sanctions en cas de méconnaissance de ces obligations devront être identifiées et appliquées. - Permettre à chacun d'être enterré sur le sol français, dans le respect de ses croyances. - Mobiliser tous les acteurs locaux pour lutter contre la radicalisation et au premier chef les représentants du culte musulman. - Permettre aux préfets, au-delà de la fin de l'état d'urgence, d'ordonner une fermeture des lieux de culte lorsque leur activité est de nature à porter atteinte grave à l'ordre public et à la sécurité intérieure et modifier, si nécessaire, le régime juridique de dissolution des associations et des groupements, qui remonte à 1936, pour permettre la dissolution d'associations prônant le djihad. 	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif 1 : Assurer la neutralité de l'Etat pour garantir à tous la liberté religieuse. - Objectif 2 : Un islam de France plus structuré pour combattre les discours radicaux » <p>https://en-marche.fr/</p>	